

Traitement Anti-dépôts Verts concentré

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Traitement Anti-dépôts Verts concentré
Nom chimique Traitement Anti-dépôts Verts concentré
Type de produit Mélange
UFI : E200-P04N-F007-TFXS

Autre nom commercial

Anti-verdissure concentré
Anti-verdissures concentré
Anti-dépôt vert concentré
Anti-dépôts verts concentré

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

- Traitement anti-verdissures concentré pour terrasses, toitures, façades et autres surfaces extérieures.

Usages déconseillés

- Les utilisations sont indiquées à la section 1.2. D'autres utilisations ne sont pas recommandées, à moins qu'une évaluation des risques ne soit effectuée avant le début de l'utilisation et qu'elle ne démontre que celle-ci est sans danger.

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Loriaux
41 rue Auguste Parsy
59112 Annoeullin France
Téléphone : 03 20 85 63 77
Site web <https://loriaux.fr/>
Paul Choquet : 03 20 85 63 77 contact@loriaux.fr

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée - Catégorie 1B
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335)
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Traitement Anti-dépôts Verts concentré

Contient : Chlorure d'alkyl(C12-16)diméthylbenzylammonium (CAS No.: 68424-85-1)

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501	Éliminer le contenu dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée conformément à la réglementation nationale.

Phrases EUH : Aucun

2.3 - Autres dangers

Substances PBT

Substances vPvB

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Informations sur la substance
Chlorure d'alkyl(C12-16)diméthylbenzyl ammonium	n°CAS : 68424-85-1 Numéro d'identification UE : N°CE : 270-325-2	>= 40 - < 60	Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Eye Dam. 1 - H318 Skin Corr. 1B - H314 STOT SE 3 - H335	Facteur M: 10 / 1 ETA oral 350 ATE dermal 2848 (a)

(a) Substance contribuant à la classification

(b) Substance avec valeur limite d'exposition

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Traitement Anti-dépôts Verts concentré

4.1 - Description des mesures de premiers secours

<u>Après contact avec la peau</u>	- En cas de contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. - En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.
<u>Après contact avec les yeux</u>	- En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en écartant les paupières et consulter un ophtalmologiste.
<u>En cas d'ingestion</u>	- Consulter immédiatement un médecin (centre antipoison). - Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. - En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin. - En cas d'ingestion accidentelle, rincer la bouche avec beaucoup d'eau (uniquement si la personne est consciente) et obtenir immédiatement des soins médicaux. - Faire vomir la personne affectée lorsqu'elle n'est pas inconsciente. - Observer le risque d'aspiration en cas de vomissement.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<u>Symptômes et effets - En cas d'inhalation</u>	- Aucune information disponible.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec la peau</u>	- Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec les yeux</u>	- Provoque de graves lésions oculaires.
<u>Symptômes et effets - En cas d'ingestion</u>	- Douleurs abdominales

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

<u>Moyens d'extinction appropriés</u>	- ABC-poudre - Brouillard d'eau - Dioxyde de carbone (CO2)
<u>Moyens d'extinction inappropriés</u>	- Jet d'eau puissant

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<u>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</u>	- Aucune information disponible.
<u>Produits de décomposition dangereux</u>	- Aucune information disponible.

5.3 - Conseils aux pompiers

Traitement Anti-dépôts Verts concentré

- Collecter séparément les eaux d'extinction contaminées. Elles ne doivent pas être déversées dans les égouts.
- Ne pas laisser les eaux de ruissellement provenant de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
- Recueillir séparément les eaux d'extinction contaminées. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes
- Utiliser un équipement de protection individuelle.
 - Cagoule de protection.
 - Gants jetables.
 - Lunettes avec protection latérale.
 - Porter des gants de protection.
 - Utiliser les gants une seule fois.

- Pour les secouristes
- Éviter la production de poussières.
 - Utiliser un équipement de protection individuelle.
 - Mettre les personnes en sécurité.
 - Utiliser une protection respiratoire appropriée.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Empêcher la propagation sur une large zone (par exemple, par un confinement ou des barrières pétrolières).
- Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.
- Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts.
- Conserver l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes et matériel de confinement
- Aucune information disponible.

- Méthodes et matériel de nettoyage
- Absorber avec un matériau liant les liquides (par ex. sable, terre de diatomées, liants acides ou universels).
 - Ventiler la zone affectée.

- Techniques inappropriées
- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Élimination : voir section 13
- Équipement de protection individuelle : voir section 8
- Manipulation sûre : voir section 7

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Recommandation
- Porter des vêtements de protection individuelle (voir section 8).
 - Refermer les récipients immédiatement après usage.
 - Ne pas mettre de chiffons imprégnés de produit dans les poches de pantalon.

- Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Traitement Anti-dépôts Verts concentré

- Prévoir une douche oculaire et indiquer son emplacement de manière visible
- Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- Enlever immédiatement les vêtements contaminés et saturés.
- Ne pas fumer lors de l'utilisation.
- Stockage séparé des vêtements de travail.
- Se laver les mains et le visage avant les pauses et après le travail et prendre une douche si nécessaire.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Restreindre l'accès général au magasin.
- Conserver le récipient bien fermé.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Respecter la fiche technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

- Aucune information disponible.

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés - Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle - Lunettes avec protection latérale.

- Porter des gants de protection.

- Blouse de laboratoire.
- Lunettes de protection contre les poussières.



Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u>	Liquide	<u>Aspect</u>	Liquide
<u>Couleur</u>	incolore	<u>Odeur</u>	douce
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible		

Traitement Anti-dépôts Verts concentré

pH	6 ≤ V ≤ 9 (10% in H ₂ O)
Point de fusion	0 °C
Point de congélation	0 °C
Point d'ébullition	> 107 °C
Point éclair	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
inflammabilité	La substance n'est pas inflammable
Limite inférieure d'explosivité	Non applicable, car non explosif
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	23 mbar
Densité de la vapeur	Non applicable, car mélange aqueux
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	0.975 g/cm ³ ≤ V ≤ 0.995 g/cm ³
Solubilité (Eau)	entièrement miscible
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable, car mélange aqueux
Température de décomposition	Non applicable, car mélange aqueux
Viscosité, cinématique	52 mm ² /s ≤ V ≤ 74 mm ² /s (OECD 114 - S 3312) à 40°C
Viscosité, dynamique	130.4 mPa.s (OECD 114 - S 3312)

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	0 %
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

Traitement Anti-dépôts Verts concentré

- Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Pas de réaction dangereuse en cas de manipulation et de stockage conformes aux dispositions.

10.4 - Conditions à éviter

- Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4 - Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité : Mélange

ETA oral : 700

ATE dermal : 5696

ATE Inhalation Poussière/Brouillard : -

ATE Inhalation Vapeur : -

ATE Inhalation Gaz : -

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation gaz (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité : Substances

Chlorure d'alkyl(C12-16)diméthylbenzylammonium (68424-85-1)

DL50 Orale (rat)	795 mg/kg
------------------	-----------

Corrosion cutanée/irritation cutanée

- Corrosion cutanée - Catégorie 1B - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

- Lésions oculaires graves - Catégorie 1

- Provoque de graves lésions oculaires.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

- Non classé

- Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

- Non classé

Traitement Anti-dépôts Verts concentré

	- Aucune information disponible.
<u>Cancérogénicité</u>	- Non classé
	- Aucune information disponible.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	- Non classé
	- Aucune information disponible.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	- Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335) - Peut irriter les voies respiratoires.
	- Aucune information disponible.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	- Non classé
	- Aucune information disponible.
<u>Danger par aspiration</u>	- Non classé
	- Aucune information disponible.

11.2 - Informations sur les autres dangers

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
EL50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
LL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

- Très toxique pour la vie aquatique.
- Très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Traitement Anti-dépôts Verts concentré

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Aucune information disponible.

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets - Aucune information disponible.

Evacuation des eaux - Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre

- Envoyer dans une installation d'incinération de déchets dangereux en respectant les réglementations officielles.
- Les déchets à recycler doivent être classés et étiquetés.
- Les déchets nécessitent une surveillance particulière.
- Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés correctement doivent être éliminés.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale - Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Numéro ONU (ADR) : UN1760
Numéro ONU (RID) : Non applicable
Numéro ONU (ADN) : Non applicable
Numéro ONU (IMDG) : Non applicable
Numéro ONU (IATA) : Non applicable

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

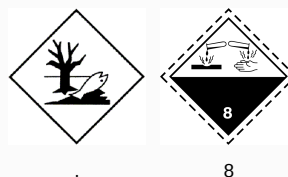
Nom d'expédition des Nations unies (ADR) : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 8
ADR Code de classification: : C9

Traitement Anti-dépôts Verts concentré

Pictogrammes



Pictogrammes



14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : II

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Oui.
Polluant marin : Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR

ADR Code de classification : C9
ADR Dispositions particulières : 274
ADR Quantité limitée (LQ) : 1L
Quantités exceptées ADR : E2
Instructions d'emballage ADR : P001 IBC02
Dispositions spéciales d'emballage ADR :
Dispositions pour l'emballage en commun ADR : MP15
Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac : T11
Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac : TP2 TP27
Code-citerne ADR : L4BN
Dispositions spéciales citernes ADR :
Véhicule pour le transport en citerne : AT
ADR catégorie de transport : 2
ADR code de restriction en tunnel : E
Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR :
Dispositions spéciales - Colis :
Dispositions spéciales - Vrac :
Dispositions spéciales - Exploitation :
ADR Danger n° (code Kemler) : 80

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Traitement Anti-dépôts Verts concentré

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH
candidates Aucun

Substances Annex XIV Aucun

Substances Annex XVII Aucun

Teneur en COV 0 %

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	30/09/2026		

Abréviations et acronymes

- ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- ATE : Estimation de la toxicité aiguë.
- LC50 : Concentration létale pour 50 % des animaux testés.
- LOEC : Lowest Observed Effect Concentration (concentration minimale avec effet observé).
- LD50 : Dose létale pour 50% des animaux testés.
- LOEL : Lowest Observed Adverse Effect Level (niveau le plus bas d'effets indésirables observés).
- DNEL : niveau dérivé sans effet.
- CE50 : Concentration efficace de la substance qui provoque des effets néfastes chez 50 % des animaux d'expérience.
- IATA : Association internationale du transport aérien.
- IMDG : International Maritime Dangerous Goods (marchandises maritimes dangereuses).
- N° CE : Numéro de la Communauté Européenne
- CSEO : Concentration sans effet observé.
- NOEL : No observable effect level (niveau sans effet observable).
- Numéro CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service.
- OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
- PBT : persistant, bioaccumulable et toxique.
- PNEC : concentration prédite sans effet.
- RID : Transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
- STEL : Limite d'exposition à court terme
- MPT : Moyenne pondérée dans le temps
- VLEP : Limite d'exposition professionnelle.
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1

Traitement Anti-dépôts Verts concentré

Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée - Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335)

*** **